



DECLARATION LIMINAIRE
CHS-CT
du 7 octobre 2021

Le 5 octobre, un certain nombre d'agents de la DDFIP de l'Eure a répondu favorablement à l'appel à la grève interprofessionnelle à l'initiative de diverses organisations syndicales dont la CGT. Ainsi, environ 200 manifestations avaient lieu sur tout le territoire national pour demander des augmentations salariales, la création d'emplois, contre un pouvoir d'achat en nette régression mais aussi sur des sujets propres aux agents des finances publiques dont celui d'arrêt des restructurations incessantes et des délocalisations. Aujourd'hui on peut déjà voir les méfaits des restructurations initiées dans le département dans le cadre du NRP. Les agents comme les contribuables ne savent plus où donner de la tête. La détérioration des conditions de travail des agents est bien réelle, le bénéfice envers l'utilisateur est nul, il est renvoyé d'un numéro 08 à un centre départemental à son grand étonnement, voire désarroi !

Sur le sujet des fiches d'exposition:

Ci joint un extrait du PV du CHS-CT du 19 avril 2021 :

Je cite :

« M. Talard rappelle les propos formulés dans la déclaration liminaire de la CGT et s'interroge sur les fiches d'exposition : les changements de notion, suite à l'évolution du guide, engendrent-elles des modifications en termes de ressources humaines ? Il demande que soit inscrit ce point à un prochain CHSCT, avec un travail préparatoire réalisé en amont pour déterminer qui est concerné et si la délivrance des fiches sera mise en place. M. Talard évoque également les fiches individuelles de suivi qui ne concernent pas uniquement l'amiante mais l'exposition aux agents chimiques ou poussières.

Le Président est favorable à la tenue d'un groupe de travail sur les questions relatives aux fiches d'exposition, aux repérages et à la traçabilité. En revanche, le sujet du retrait d'amiante a déjà fait l'objet d'une réponse de l'administration centrale qui a été débattue lors de la précédente séance du CHSCT. »

La réponse faite dans le suivi des propositions ne correspond nullement à la réponse faite par le président du CHS-CT. La CGT demande donc que soit repris le guide ministériel sur ce sujet et que le sujet soit définitivement traité. Cette demande a déjà été formulée par notre OS au CHS-CT du 9 mars dernier !

Au sujet de l'amiante rappelons que nous sommes, à plusieurs reprises, intervenus pour un désamiantage du 1^{er} étage du site de Louviers avec une proposition de co-financement par le CHS-CT à hauteur de 20000 €. Le Président de l'époque a refusé cette proposition qui aurait au moins permis d'achever totalement la réhabilitation de cette partie d'immeuble. La solution apportée ce jour permet simplement d'éviter une dégradation supplémentaire des

dalles usagées. Nous réitérons donc notre demande de désamiantage par le biais de cette motion intersyndicale.

Cela étant, le dialogue social figure de proue de notre direction générale ne pourra continuer longtemps à faire de ces réunions des coquilles vides, vides car elles ne répondent que très rarement aux aspirations des agents, vides car manifestement et même si la DG se gargarise de la réussite du NRP, les conditions de travail des agents continuent à se dégrader encore plus rapidement qu'auparavant, vides car les représentants des personnels même s'ils sont respectueusement écoutés, ne sont pas entendus, vides parce que les mêmes maux créent les mêmes effets.

Notre participation à ces réunions sera conditionnée au fait que des engagements fermes de votre part soient actés et donnent lieu à des modifications réelles des conditions de travail des agents.